

EUREX FIDUCIAIRE**EUROPEENNE**

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Chambéry

Chambre de Commerce et d'Industrie

Territoriale de la Savoie

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

5 rue Salteur
73024 CHAMBERY CEDEX

Ce rapport contient 21 pages

EUREX FIDUCIAIRE EUROPÉENNE

SAS au capital de 1.958.624 euros - Siren n° 385 274 196 RC Annecy - TVA FR 88 385 274 196 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex

Bureau d'Aix-les-Bains/Chambéry : 40 rue de la Françon - 73420 Voglans - Tél : 04 79 54 44 05
E.mail : eurex.chambery@eurex.fr - www.eurex.fr

Bureau d'Albertville : 15 rue de la République - 73200 Albertville - Tél : 04 79 37 84 49

Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Savoie

5 rue Salteur
73024 CHAMBERY CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux membres de La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Savoie,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EPN Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'EPN à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL d'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note de l'annexe FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

- « Baisse de la Taxe pour Frais de Chambre de 17%, ce qui représente une baisse de – 850 k€ ;
- Investissement en compte courant au sein de la SCI HERMES à hauteur de 1 400 k€. »

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la commission des finances et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'EPN à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Commission des Finances.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre EPN.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à VOGLANS, le 07 Juin 2019.

EUREX FIDUCIAIRE EUROPEENNE


Michel REVIL SIGNORAT
Commissaire aux comptes


Alexandre BOUTARIN
Associé technique

ANNEXE AU RAPPORT

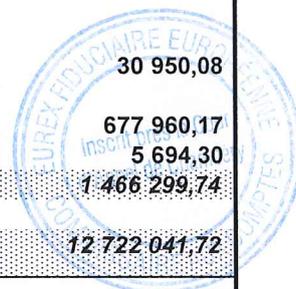
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Clôture au 31/12/2018 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/2017 Durée 12 mois
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
ACTIF IMMOBILISE :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	300 798,52	300 515,29	283,23	319,78
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
TERRAINS	412 434,05		412 434,05	412 434,05
CONSTRUCTIONS	10 855 935,29	4 886 567,71	5 969 367,58	6 352 307,14
INST. TECHN. MATER. ET OUTIL.	13 709,82	9 574,58	4 135,24	5 011,25
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	562 073,59	487 268,24	74 805,35	86 488,40
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	5 144,56		5 144,56	19 475,93
IMMOBIL MISES EN CONCESSION				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
PARTICIPATIONS	644 023,05	540 836,65	103 186,40	103 186,40
CREANC. RATTACH. A DES PARTICIP.	2 227 178,99	501 976,36	1 725 202,63	491 811,46
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
PRETS AVCES INTER-SERV ACCORD.				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANC.	11 678,63		11 678,63	10 458,63
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	15 032 976,50	6 726 738,83	8 306 237,67	7 481 493,04
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
AVANCES ET ACPTEES VERSI. CDES	3 572,66		3 572,66	9 313,48
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	648 875,20	53 200,74	595 674,46	545 934,33
AUTRES CREANCES	608 047,49		608 047,49	621 946,53
CREANCES DIVERSES(3)				
CAPITAL SOUSCRIT APPELE NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
ACTIONS PROPRES				
TITRES	1 400 000,00		1 400 000,00	2 200 000,00
DISPONIBILITES	2 215 657,53		2 215 657,53	1 840 882,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	15 751,58		15 751,58	22 472,34
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 891 904,46	53 200,74	4 838 703,72	5 240 548,68
CHARGES A REP.S/PLUS. EXERC. III				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGAT. IV				
ECART DE CONVERSION ACTIF V				
TOTAL ACTIF	19 924 880,96	6 779 939,57	13 144 941,39	12 722 041,72
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

PASSIF	Clôture au 31/12/2018 Durée 12 mois	Clôture 31/12/2017 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	70 633,20	70 633,20
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT APPORTS ECARTS DE REEVALUATION RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES	79 405,00	79 405,00
REPORT A NOUVEAU	5 343 232,65	4 929 459,49
RESULTAT DE L'EXERCICE	(107 542,26)	413 773,16
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 635 427,82	3 895 326,48
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9 021 156,41	9 388 597,33
AUTRES FONDS PROPRES		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROD. EMISSIONS TITRES PARTICIP.		
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
EFFORT DE CONSTRUCTION		
TOTAL EFFORT CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	2 245 205,04	1 867 144,65
TOTAL PROV. RISQ. & CHAR	2 245 205,04	1 867 144,65
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ETABLISSEMENTS CREDIT		1 281,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	315 752,00	315 752,00
PRETS AVANCES RECUS INTER SERVICES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	538,36	538,36
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	671 520,32	415 957,21
DETTES FISCALES ET SOCIALES	16 947,90	18 166,62
AUTRES		
DETTES DIVERSES :		
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATTACHES	905,98	30 950,08
DETTES FISCALES (IMPOT SUR LES BENEFICES)		
AUTRES DETTES	865 792,63	677 960,17
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	7 122,75	5 694,30
TOTAL DETTES	1 878 579,94	1 466 299,74
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	13 144 941,39	12 722 041,72
(1) DONT A PLUS D'UN AN DONT A MOINS D'UN AN		
(2) Dt CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		



Périmètre 73S
 Etablissement 73S
 En euros

CCI SAVOIE
 CCI SAVOIE

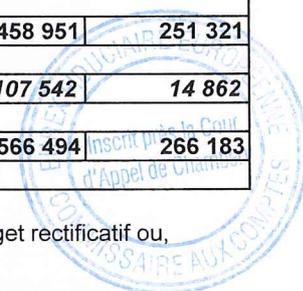
FONCTIONNEMENT - PRODUITS -

Produits	Budget Exécuté 2017 (A)	Budget Rectificatif 2018 (B)	Budget Exécuté 2018 (C)	Différence (D) = (C)-(B)
Produits d'exploitation :				
Ressources fiscales (A)	4 741 439	3 931 366	4 000 629	69 263
Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) (a)	12 174 1 061 967	12 000 1 151 591	16 396 1 230 732	4 396 79 140
Sous-total (B) - Montant net du chiffre d'affaires (b)	1 074 141	1 163 591	1 247 127	83 536
Production stockée (c) Production immobilisée Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation Reprises sur provisions (et amort), transferts de charges Autres produits Contributions reçues des services	338 804 563 914	294 589 304 884 2 500	346 125 542 134 5 425	51 536
Sous-total (C)	902 718	601 973	893 684	291 711
TOTAL (A+B+C) = I	6 718 298	5 696 930	6 141 440	444 510
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun (II)				
Produits financiers :				
De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de VMP	59 943	12 700 53 000 185 000	57 512 100	-12 700 4 512 -184 900
TOTAL III	59 943	250 700	57 612	-193 088
Produits exceptionnels :				
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	35 051 266 815	260 000	259 899	-101
TOTAL IV	301 866	260 000	259 899	-101
Total des produits (I + II + III + IV)	7 080 107	6 207 630	6 458 951	251 321
Solde débiteur = perte (3)		92 680	107 542	14 862
TOTAL GENERAL	7 080 107	6 300 311	6 566 494	266 183

- 1) Dont produits afférents des exercices antérieurs
- 2) Dont produits concernant les entreprises liées
- 3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

(*) Le budget voté correspond au budget rectificatif ou, à défaut, au budget primitif

- a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes (des éléments de 708 peuvent être affectés aux ventes de marchandises)
- b) Activité professionnelle normale et courante
- c) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)



Périmètre 73S
Établissement 73S
En euros

CCI SAVOIE
CCI SAVOIE

FONCTIONNEMENT - CHARGES -

Charges	Budget Exécuté 2017 (A)	Budget Rectificatif 2018 (B)	Budget Exécuté 2018 (C)	Différence (D) = (C)-(B)
Charges d'exploitation (1) :				
Parts contributives (A)				
Achats de marchandises (a) Variation de stock (b)	29 450	20 000	21 081	1 081
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a) Variation de stock (b)			916	916
Autres achats et charges externes (*)	5 158 359	4 932 033	4 661 585	-270 448
Impôts, taxes et versements assimilés	127 049	144 868	136 643	-8 225
Salaires et traitements	-95 423	-81 464	-18 016	63 447
Charges sociales	-35 324	29 776	90 419	60 644
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	433 867	438 000	439 017	1 017
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	11 865		25 149	25 149
Pour risques et charges : dotations aux provisions	613 418	678 184	919 180	240 996
Autres charges	131 535	65 030	82 042	17 012
Contributions versées aux services				
Sous-total (B)	6 374 795	6 226 427	6 358 017	131 590
TOTAL (A+B) = I	6 374 795	6 226 427	6 358 017	131 590
Quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun (II)				
Charges financières :				
Dotations aux amortissements et aux provisions	226 401		66 609	66 609
Intérêts et charges assimilées (2)	52 081			
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL III	278 482		66 609	66 609
Charges exceptionnelles :				
Sur opérations de gestion	13 057			
Sur opérations en capital		73 883	141 868	67 984
Dotations aux amortissements et aux provisions				
TOTAL IV	13 057	73 883	141 868	67 984
Impôts sur les bénéfices (V)				
Total des charges (I + II + III + IV + V)	6 666 334	6 300 311	6 566 494	266 183
Solde créditeur = bénéfice (3)	413 773		0	
TOTAL GENERAL	7 080 107	6 300 311	6 566 494	266 183

Y compris :

- redevance de crédit-bail mobilier 6122
- redevance de crédit-bail immobilier 6125
- 1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- 2) Dont intérêts concernant les entreprises liées
- 3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôts de

** Le budget voté correspond au budget rectificatif ou, à défaut, au budget primitif

- a) Y compris droits de douane
- b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-)
- c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir



CCI SAVOIE

**Chambre de Commerce
et d'Industrie de la
Savoie**

Annexe aux comptes annuels

de l'exercice clos le

31 décembre 2018

Montants exprimés en Euro



La présente annexe aux comptes annuels de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2018 comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan dont le total s'établit à 13.144.941 € et au compte de résultat qui se solde par un résultat net négatif de - 107.542,26 €.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire, ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.



Table des matières

1 Principes, règles et méthodes comptables

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

- 2.1.1 Tableau des immobilisations
- 2.1.2 Tableau des amortissements
- 2.1.3 Méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles
- 2.1.4 Méthode d'évaluation des immobilisations corporelles
- 2.1.5 Immobilisations financières
- 2.1.6 Créances immobilisées
- 2.1.7 Stocks
- 2.1.8 Créances
- 2.1.9 Comptes de régularisation

2.2 Passif

- 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres
- 2.2.2 Subventions d'investissements
- 2.2.3 Provisions pour risques et charges
- 2.2.4 Dettes financières et autres dettes
- 2.2.5 Comptes de régularisation

3 Autres informations

- 3.1 Ventilation de l'effectif moyen par régime juridique
- 3.2 Ventilation des produits d'exploitation
- 3.3 Relations financières et engagements donnés avec A2G
- 3.4 Fonds ALIZE



1 Principes, règles et méthodes comptables.

Les comptes de l'exercice 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le décret du 18 juillet 1991, l'arrêté du 26 décembre 1991 et le plan comptable des Chambres de Commerce et d'Industrie défini par l'arrêté du 3 décembre 1991.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits majeurs de l'exercice :

- Baisse de la Taxe pour Frais de Chambre de 17%, ce qui représente une baisse de - 850 k€ ;
- Investissement en compte courant au sein de la SCI HERMES à hauteur de 1 400 k€.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentat.	Diminut.	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles...	300.799			300.799
Immobilisations corporelles.....	11.800.671	43.481		11.844.152
Immobilisations en cours	19.476	5.145	19.476	5.145
Immobilisations financières	1.581.761	1.401.220	100.100	2.882.881
	13.702.707	1.449.846	119.576	15.032.978

2.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentat.	Diminut.	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles...	300.479	37		300.515
Immobilisations corporelles.....	4.944.430	438.980		5.383.411
	5.244.909	439.017		5.683.926

2.1.3 Méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Marques	Non amortissable	3 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Méthode d'évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans ; 50 ans
Installations générales et agencement des constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

■ Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.5 Immobilisations financières

Renseignements globaux sur les filiales et participations

Filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore rembours.	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
	Brute	Nette				
Participations : - françaises.....	2.871.202	1.828.389			1351	
Avance faite à A2G			0			

2.1.6 Créances immobilisées

- Principaux mouvements

- Investissement en compte courant au sein de la SCI HERMES à hauteur de 1.400.000 € ;



2.1.7 Créances

2.1.7.1 Classement par échéances

Créances	Montant brut	A - 1 an	A + 1 an
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
- participations.....	2.227.179		2.227.179
- Avance remboursable (1).....	0	0	
- dépôts et cautionnements.....	11.679		11.679
<u>Créances de l'actif circulant :</u>			
- clients et comptes rattachés.....	648.575	169.136	479.439
- autres créances.....	608.047	236.725	371.323
- charges constatées d'avance.....	15.752	15.752	
Total	3.511.232	421.613	3.089.619
(1) avances accordées dans l'exercice.....			
(1) avances remboursées dans l'exercice.....			

2.1.7.2 Produits à recevoir rattachés aux créances

Produits à recevoir	Montant
Créances clients et comptes rattachés.....	516.957
Fournisseurs.....	0
Subventions et divers.....	304.371
	821.328

2.1.7.3 Autres informations significatives

Les éléments de l'actif circulant sont inscrits pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des provisions destinées à les ramener à leur valeur actuelle.

2.1.8 Compte de régularisation

2.1.8.1 Charges constatées d'avance

■ Locations.....	2.738
■ Charges locatives.....	7.319
■ abonnements.....	680
■ entretien, maintenance.....	1.693
■ services extérieurs.....	3.322
TOTAL	15.752



2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres et autres fonds

	Début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Fin d'exercice
Capital : dotation de base	70 633	-	-	70 633
Fonds de prévention et solidarité	79 405	-	-	79 405
Report à nouveau	4.929.459	413.773		5.343.232
Résultat de l'exercice	413.773		521.315	- 107.542
Subventions d'investissement	3.895.326		259.899	3.635.428
Total	9.388.597	413.773	781.214	9.021.156

2.2.2 Subventions d'investissements

Mouvements des subventions d'investissement reçues

Rubriques	Début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
- Subventions d'investiss. brutes...	5.205.791			5.205.791
- Subventions inscrites au compte de résultat.....	-1.310.365	-259.899		-1.570.363
Subventions d'investiss. nettes	3.895.326	-259.899	-	3.635.428

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour Risques et Charges				
- Prov. Indem. départ à la retraite	404.331		116.746	287.585
- Prov. Pour impôts	0			0
- Prov. Pour restructuration	100.000	418.161		518.161
- Autres provisions pour charges	1.325.920	471.905	424.373	1.373.451
- Prov. Allocation ancienneté	36.894	29.114		66.008
	1.867.145	919.180	541.119	2.245.205
Provisions pour dépréciation				
- sur immo. Financières	976.304	66.609	100	1.042.813
- sur comptes clients	29.066	25.149	1.015	53.201
- sur autres créances	0			0
	1.005.370	91.758	1.115	1.096.014
TOTAL	2.872.515	1.010.938	542.234	3.341.219
Dont dotation et reprises :				
- d'exploitation		944.329	542.134	
- financières		66.609		
- exceptionnelles				

2.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Elles sont estimées en fonction des données connues de la société à la date de clôture de l'exercice.

2.2.3.3 Evaluation des provisions pour dépréciation

La méthode comptable pour la valorisation des Parts et Compte Courant de la SCI Hermès a été revue.

Une évaluation du site détenu par cette SCI, nous a permis d'établir une actualisation de la valeur des titres en tenant compte de la valeur vénale du bâtiment.

Suite à cette valeur d'expert, une provision pour dépréciation supplémentaire a été comptabilisée en 2018 hauteur de 66.609€.

La CCI Savoie a donc opté pour une valorisation des Parts et C/C de la SCI HERMES basée sur la valeur vénale, avec actualisation annuelle par rapport à la dette financière et actualisation tous les 3 ans (sauf évènement de marché) par nouvelle estimation de site.



2.2.4 Dettes financières et autres dettes

2.2.4.1 Classement par échéance

	Montant brut	A - 1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières :				
- Compte d'attente bancaire	0			
- Emprunts et dettes auprès Ets crédit	0			
- Emprunts & dettes financières divers	315.752			315.752
Avances et acomptes reçus s/ commandes	538	538		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés...	671.520	671.520		
Dettes fiscales & sociales.....	16.948	16.948		
Dettes s/immob. et cptes rattachés.	906	906		
Autres dettes.....	865.793	865.793		
Produits constatés d'avance.....	7.123	7.123		
	1.878.580	1.562.828		315.752
Emprunts remboursés dans l'exercice	-			
Emprunts souscrits dans l'exercice	-			

2.2.4.2 Détail des charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	148.999
Dettes fiscales et sociales.....	16.948
Dettes fournisseurs sur immobilisations.....	0
Autres dettes.....	865.793
TOTAL	1.031.740

2.2.5 Compte de régularisation

2.2.5.1 Détail des produits constatés d'avance

- Avance subvention
- Abonnement Services divers.....

TOTAL



7.123

Troisième partie – Autres informations

3.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié par régime juridique

	Effectif salarié	Effectif mis à disposition
Statutaires.....	-	51,76
CDD.....	-	5,34
Vacataires.....	-	-
Total	-	57,10

3.2 Ventilation des produits d'exploitation

	k€
Ressource Fiscale	4001
Prestations et Refacturations	1253
Subventions et partenariats	346
Reprise sur Provisions et amortissement	542
Total Produits d'exploitation	6141



3.3 Relations financières et engagements donnés avec A2G-INSEEC

Solde des opérations au 31/12/2018

	€
Actif	
- Avance de trésorerie	0
- Créance A2G	20.072
- Compte client A2G-INSEEC Alpes-Savoie	154.718
Passif	
- Dépôt garantie reçu (loyer)	30.000
- Compte fournisseur A2G-INSEEC Alpes-Savoie	
Compte de résultat	
<u>Charges de fonctionnement</u>	
- Subvention d'équilibre	-
- Charges refacturables (personnel, ...)	59.146
<u>Produits de fonctionnement</u>	
- Produits financiers pour l'avance de trésorerie	1.500
- Remboursement des charges refacturables	59.146
- Loyers	360.000

Signature le 18/12/2012 d'un protocole d'accord entre la CCIT de la Savoie et A2G, CEFAS, SFEAS, CEE Rhône-Alpes, SFEF.

Garantie sociale : obligation de garantie de la CCIT de la Savoie à hauteur de :

- 500 000 € pour tous Préjudices concernant les aspects sociaux qui pourraient survenir au cours des trois années suivant la Date du Closing, soit le 18/12/2012 ;
- 300 000 € pour tous Préjudices concernant les aspects sociaux qui pourraient survenir à compter de la quatrième année suivant la Date de Closing ;
- 100 000 € pour tous Préjudices concernant les aspects sociaux qui pourraient survenir à compter de la cinquième année suivant la Date de Closing ;

Taxe d'apprentissage : la CCIT de la Savoie s'engage à reverser le montant maximal de la taxe d'apprentissage collectée aux entités A2G, CEFAS et SFEAS pendant une durée de 9 ans (fin le 31/12/2021).

3.4 Fonds ALIZE

Par convention signée en date du 14 mai 2018, la Préfecture de Savoie et l'association ASTREES nous ont confié la gestion des fonds Alizé.

Ces fonds ALIZE, s'élèvent au 31/12/2018 à 474.669€.

Ces fonds apparaissent donc dans les disponibilités de la CCI Savoie, et sont en contrepartie comptabilisés en compte 467810 autres débiteurs et créditeurs divers.

